



## je refuse de payer une facture avec les produits incomplets

Par amar81, le 20/11/2009 à 13:45

Bonjour, j'ai reçu une publicité de la part d'un organisme qui vend des imprimantes et des cartouches d'encre, ainsi qu'un appel téléphonique de leur part me proposant une imprimante gratuite "dans la limite du stock disponible" pour l'achat d'un lot de cartouches d'encre, après acceptation de ma part, j'ai reçu le lot de cartouche mais jamais l'imprimante, je leur ai envoyé un courrier recommandé avec AR que je ne paierai la facture qu'après réception de l'imprimante et aucune réponse de leur part depuis 01/2009 jusqu'au 19/11/2009 où un huissier me contact pour cette affaire, je lui ai tout expliqué avec un courrier mail que je ne refuse pas de payer mais qu'il respecte leur engagement et je respecterai le mien  
Ce que je voulais savoir est-ce que je suis dans mon droit de refuser de payer sans l'imprimante qu'ils ont promis, surtout que maintenant j'ai consommé la moitié de ces produits, et surtout cette formule "dans la limite du stock disponible" leur donne-elle le droit de refuser de m'envoyer l'imprimante en question?  
En vous remerciant de votre aide